

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS957

présenté par

M. Philippe Vigier, Mme Benin, Mme de Vaucouleurs, Mme Fontenel-Personne, Mme Goulet, M. Isaac-Sibille, rapporteur M. Turquois, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, Mme Crouzet, M. Cubertafon, Mme Yolaine de Courson, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, M. Garcia, Mme Gatel, M. Geismar, M. Hammouche, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, Mme Josso, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, Mme Vichnievsky et M. Waserman

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:**

Après la première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 5121-29 du code de la santé publique, est insérée une phrase ainsi rédigée : « Pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur, cette limite ne peut être inférieure à quatre mois de couverture des besoins en médicament, calculés sur la base du volume des ventes de la spécialité concernée au cours des douze derniers mois glissants. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'épidémie de Covid-19 a mis au jour de carences importantes en termes d'approvisionnement et de gestion des stocks de médicaments. Des thérapeutiques fondamentales sont venues à manquer. Cette situation qui peut entraîner des pertes de chances pour les malades n'est pas acceptable dans un pays comme la France.

Ainsi, le nombre de signalements de ruptures de stock et de risque de ruptures de stock de médicaments s'est établi à 2 446 signalements en 2020. Il était de 80 il y a 10 ans. Parmi les médicaments thérapeutiques d'intérêt majeur, les médicaments cardio-vasculaires, les médicaments du système nerveux, les anti-infectieux et les anti-cancéreux sont les plus

Si la LFSS pour 2020 a instauré l'obligation pour les industriels de constituer pour chaque médicament un stock de sécurité destiné au marché national ne pouvant excéder quatre mois de couverture des besoins, elle ne prévoit pas de dispositif spécifique pour les médicaments d'intérêts

thérapeutique majeur dont l'interruption d'utilisation peut mettre en jeu le pronostic vital des patients à court ou moyen terme.

Ainsi, cet amendement vise garantir un minimum de stock de quatre mois pour ces médicaments essentiels.